formation permathérapie

Contrat de formation professionnelle

Articles L.6353-3 à 6353-7 du code du travail

NB : Le contrat encourt la nullité à défaut de comporter l'une des mentions obligatoire figurant ci-après.

Raison ou dénomination : **Se Soigner Autrement**
Adresse de l'organisme de formation : **69 Rue de Villebreme 41000 Blois**

Numéro de déclaration d'activité :

- en cours d'enregistrement (premier contrat)

Dans le cadre du compte personnel de formation, les conditions générales de d'utilisation (CGU) valent contrat.

Entre les soussignés:

1. Organisme de formation : **Se Soigner Autrement**

2. Nom, prénom et adresse du contractant ci-après désigné le stagiaire **:**

_____

_____

_____

Est conclu un contrat de formation professionnelle en application de l'article L 6353-3 du Code du travail.

Article 1 : objet du contrat

En exécution du présent contrat, l'organisme de formation s'engage à organiser l'action de formation intitulée :

Devenir Permathérapeute

Article 2 : nature, programme et caractéristiques des actions de formation

L'action de formation entre dans la catégorie des actions de formations prévue par L 6313-1 du Code du travail.

Elle a pour objectif :

- *Acquérir les connaissances et les compétences pour devenir Permathérapeute*
- *Maitrise un ensemble de pratiques visant à maintenir ou à optimiser l'accordage par des moyens naturels respectueux de l'environnement et de l'intégrité de la personne.*
- *Comprendre les concepts de physiologie et de terrain spécifique à la Permathérapie*
- *Intégrer l'approche de la Permathérapie dans sa réflexion de soin*
- *Appréhender les concept d'Accordage et de Design Personnel*
- *Savoir analyser et comprendre les situations pathologiques et contextuelles de la personne.*
- *Choisir les traitements adaptés à la personnes aussi bien les plantes, techniques manuelles gestuelles, instrumentales que les conseils d'hygiène de vie..*

À l'issue de la formation, une **certification** sera délivrée au stagiaire. Sa durée est fixée à : **2 ans**

Évaluation et appréciation des participants :

Pendant la formation :

- *Vérification des acquis à l'aide de QCM et de quizz check-list de savoir-faire ;*
- *Travaux de groupes sur différentes thématiques*
- *Rédaction d'un mémoire de fin d'étude sur la méthodologie de travail*
- *Soutenance du mémoire*
- *Questionnaire de satisfaction à compléter en fin de formation*

Après la formation :

- *Certification de formation délivré à l'élève si validation de l'examen final*
- *Proposition d'accès au contrat de licence pour l'utilisation des termes : Permathérapie et Permathérapeute*

A l'issue de la formation, l'élève est capable :

1. *de mettre en place une méthodologie de travail correspondant à la permathérapie*
2. *d'adapter ses méthodes grâce aux multiples outils, techniques et connaissances fournis durant la formation*
3. *mettre la personne au centre du soin*
4. *prendre soin des personnes tout en respectant la nature*
5. *d'avoir une pratique intégrative et d'analyser le Terrain d'une personne pour l'amener vers plus d'autonomie*

Article 3 : niveau de connaissances préalables nécessaire

Afin de suivre au mieux l'action de formation susvisée et obtenir la ou les qualification(s) auxquelles elle prépare, le stagiaire est informé qu'il est nécessaire de posséder, avant l'entrée en formation, le niveau de connaissance(s) suivant :

- un accès à un ordinateur ou à une tablette fonctionnelle avec des logiciels à jour permettant d'écouter des fichiers multimédia
- une connexion internet opérationnelle.
- cette formation vous est ouverte quel que soit votre niveau. Un plan de formation spécifique vous sera proposé en fonction de votre parcours initiale.

Article 4 : organisation de l'action de formation

L'action de formation est disponible sur la plateforme **en ligne** avec **des sessions pédagogiques live une fois par mois**:

Elle est organisée pour un effectif de **200 stagiaires** maximum.

Les conditions générales dans lesquelles la formation est dispensée, notamment les moyens pédagogiques et techniques, les modalités de contrôle de connaissances, sont les suivantes :

- **Vidéos et texte de cours**
- **Session pédagogique de présentation de travaux par groupe**
- **Animation participative pour créer de l'interactivité et une dynamique de groupe**
- **Mises en situation tout au long de la formation (70 %)**
- **Jeux pédagogiques (quiz,...)**
- **Réflexivité (cercle d'objectif, arbre de vie...)**
- **Une certification de formation sera délivrée à la fin des 2 ans après validation de l'examen final.**

Les conditions détaillées figurent en annexe du présent contrat.
Les diplômes, titres ou références de la personne chargée de la formation sont indiqués ci-dessous :

- Diplôme d'état (DE) de Masseur kinésithérapeute, IFMK d'Orléans - DU de Fasciathérapie de l'UFP, Porto – Méthode Danis Bois
- Formation en gymnastique hypopressive (Caufriez)
- Formation en Ekman thérapie – crochet thérapeutique
- Formation au massage Thaï Traditionnel (Nuad Boran)
- Formation réflexologies (plantaire différentes méthodes, visage, du Côlon, endo-nasale, auriculaire)
- Microkinésithérapie, Physiothérapie manuelle évolutive, Information Connexion Corps
- Formation en médecine chinoise (Odoul, Pélissier, Sionneau)
- Formation à la Méditation de pleine présence
- Formation en animation de groupe et pédagogie du mouvement, introduction à la socio-psychologie
- Formation en Aromathérapie
- Formation au Shiatsu (Nakasono, Myo-énergétique), psycho-énergétique et Psychologie Corporelle appliquée (Odoul) - Formation en iridologie
- Formation botanique (Tela-Botanica)
- Formation en herboristerie (Flora Medicina)
- Formation en Ventousothérapie (Cupping Therapy)
- Formation en permaculture (Permaculture Design)

Article 5 : délai de rétractation

À compter de la date de signature du présent contrat, le stagiaire a un délai de dix jours pour se rétracter (quatorze jours si contrat conclu « à distance »). Il en informe l'organisme de formation par lettre recommandée avec demande d'avis de réception.

Dans ce cas, aucune somme ne peut être exigée du stagiaire.

Article 6 : dispositions financières

Le prix de l'action de formation est fixé à **3 600 euros TTC**.

Plusieurs modalités de paiement sont proposées :

- en 1 fois : 1x 3600 €
- en 3 fois : 3 x 1200 €

- en 6 fois : 6 x 600 €
- en 12 fois : 12 x 300 €
- en 24 fois : 24 x 150 €

Article 7 : interruption de formation

En cas de cessation anticipée de formation du fait de l'organisme de formation ou l'abandon de la formation par l'élève pour un autre motif que la force majeure dûment reconnue, le présent contrat est résilié selon les modalités financières suivantes :

- **remboursement total si prévenu une semaine avant le premier règlement**
- **au delà de ce délai aucun remboursement n'est prévu**

Si l'élève est empêché de suivre la formation par suite de force majeure dûment reconnue, le contrat de formation professionnelle est résilié. Dans ce cas, seules les prestations effectivement dispensées sont dues au *prorata temporis* de leur valeur prévue au présent contrat.

Article 8 : cas de différend

Si une contestation ou un différend n'ont pu être réglés à l'amiable, le **tribunal de Blois**, le seul compétent pour régler le litige.

Fait à le

Pour le stagiaire
(Nom et qualité du signataire)

Signature

Pour l'organisme de formation
(Nom et Prénom du signataire)

Signature et cachet.